

Juillet 2013



Cette proposition traduit-elle une attention suffisante portée à la problématique du genre ?

Nous demandons à présent aux chercheurs et chercheuses du CIFOR d'envisager sérieusement si le genre est à prendre en considération dans leurs travaux, et si oui de quelle façon. Par conséquent, votre évaluation des propositions doit permettre de déterminer si elles traduisent une attention suffisante portée à la problématique de genre. La prise en compte du genre dans la recherche est un élément fondamental de la réalisation de travaux scientifiques de qualité. C'est un outil dont on dispose pour faire en sorte que la recherche forestière conduite à des progrès équitables dans le bien-être humain et la conservation de l'environnement. Ce guide synthétique propose des questions essentielles à vous poser lorsque vous examinerez les propositions de recherche. Il vous aidera aussi à faire part aux scientifiques, chercheurs et chercheuses de vos observations sur la façon dont ils peuvent mieux prendre en compte la problématique du genre.

La recherche sensible aux questions de genre étudie les priorités et les besoins différents des hommes et des femmes. Elle analyse l'influence des rapports de genre sur la capacité des hommes et des femmes de gérer et d'utiliser les forêts et les produits forestiers, ainsi que les effets différenciés des politiques menées sur les hommes et les femmes. La recherche vise à cerner les causes fondamentales des inégalités de genre. Elle englobe la collecte de données sexuées et l'analyse des inégalités de genre dans le but d'étudier leurs incidences sur différents groupes sociaux. La recherche axée sur le genre est le plus souvent menée en collaboration avec les communautés et d'autres acteurs

qui participent à la définition de son champ d'action et de ses activités. Les recommandations découlant de cette recherche détermineront les améliorations à apporter aux politiques et pratiques forestières qui seront les plus intéressantes pour toutes les parties, dans le but de corriger l'inégale répartition des ressources et le déséquilibre de pouvoir entre les hommes et les femmes.

1. Buts et objectifs

Les chercheurs et chercheuses doivent réfléchir à la manière dont les buts et objectifs définis concourent clairement à favoriser l'équité et à réduire la pauvreté, en harmonie avec la mission du CIFOR et les Résultats sur le plan systémique (System-Level Outcomes).

Il convient au minimum que les buts, objectifs et résultats se réfèrent expressément aux hommes et aux femmes et non simplement aux «agriculteurs» ou aux «villageois». Mais il faudrait aussi que les buts, les objectifs et les questions de recherche soient formulés de façon à rendre compte du fait que le genre est une variable analytique et explicative essentielle au travers de laquelle il est possible d'étudier d'autres variables sociales. Tous les projets ne peuvent comporter une perspective de genre. Néanmoins, il est important d'évaluer si les auteurs de la proposition ont pleinement réfléchi à la manière dont leurs travaux pourraient concourir à favoriser l'équité ou utiliser des outils d'analyse axée sur le genre (Encadré 1).



Encadré 1. Et si le genre n'est pas une variable importante ?

Toute recherche scientifique qui concerne ou affecte les êtres humains doit étudier les réalités distinctes des femmes et des hommes. Mais il arrive parfois que les variables sociales, dont le genre, ne soient pas importantes. Si c'est le cas, la proposition doit expliquer pourquoi les résultats ne sont pas fonction du genre. Elle doit aussi expliciter en quoi la recherche participe à l'obtention de résultats intermédiaires de développement et de résultats sur le plan systémique qui conduisent à des progrès pour le bien-être humain et la conservation de l'environnement.

Souvent il n'est pas possible de déterminer si le genre est une variable significative dans la recherche avant d'avoir effectué les travaux d'analyse. Or, les femmes comme les hommes ressentiront les effets du changement découlant de l'intervention. Il convient donc que la proposition traduise une réflexion sur la manière d'évaluer ces changements et leurs impacts potentiels.

- La proposition met-elle en évidence la manière dont les travaux envisagés vont prendre en compte ou privilégier la problématique du genre ? La façon dont les buts, les objectifs et les questions de recherche sont formulés dans la proposition peut le mettre en évidence.
- La proposition contient-elle des questions de recherche propres à chacun des sexes ? *Veillez consulter les ressources du CIFOR indiquées dans l'Encadré 2.*

2. Bénéficiaires

Si la recherche cible des groupes de bénéficiaires précis, la proposition doit montrer de quelle façon les travaux intégreront une analyse selon le genre ou d'autres caractéristiques socioéconomiques. Elle doit aussi montrer que les chercheurs et chercheuses comprennent que ces variables sont susceptibles d'avoir un impact sur la participation des bénéficiaires aux travaux, et aussi sur le bénéfice qu'ils retireront des activités.

- La proposition explique-t-elle qui sont les premiers bénéficiaires ? *Dans la description des bénéficiaires des travaux, la proposition peut faire ressortir les caractéristiques principales de la population ciblée, comme le sexe, le statut social, l'appartenance ethnique, l'âge ou la religion.*
- La proposition définit-elle les bénéficiaires comme étant à la fois des hommes et des femmes ?
- La proposition explique-t-elle suffisamment les moyens mis en œuvre pour que les bénéficiaires des travaux soient aussi bien des femmes que des hommes ? *La proposition doit renseigner sur la réflexion accordée à l'influence des normes de genre sur la participation des hommes et des femmes aux activités de recherche, et aussi sur les mesures prévues pour leur donner la possibilité de tirer profit des activités.*
- La proposition a-t-elle repéré des associations de femmes ou d'autres organisations de promotion de l'égalité entre les sexes ou de défense des droits des femmes, qui pourraient être des bénéficiaires secondaires ?

Encadré 2. Où trouver des questions de recherche liées au genre ?

Consultez les ressources suivantes :

- CIFOR. 2013. Gender in the CGIAR Research Programme on Forests, Trees and Agroforestry: A Strategy for research and action. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Manfre, C. et Rubin, D. 2012. Intégrer le genre en recherche forestière : guide pour les scientifiques et les administrateurs de programme du CIFOR. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- CIFOR. 2011. CGIAR Research Programme 6: Forests, Trees and Agroforestry: Livelihoods, Landscapes and Governance. Proposal. CIFOR, Bogor, Indonésie.

Encadré 3. Faites attention à la composition hommes-femmes de l'équipe.

Favoriser la parité dans les métiers scientifiques et de la recherche est un objectif important pour le CIFOR et le CGIAR. De nombreux donateurs, tels l'UE, accordent une attention sans cesse croissante à l'intégration du genre dans les contenus scientifiques, mais aussi à la manière dont les établissements de recherche impulsent l'égalité des chances dans leur politique et leur pratique. L'inclusion de chercheuses dans les équipes ne garantira pas que les travaux ou résultats de recherche prennent mieux en compte les spécificités de genre. Mais promouvoir l'égalité des chances de participation des hommes et des femmes à la recherche permet de franchir une première étape dans l'instauration d'une culture sur les lieux de travail qui permette tant aux acteurs qu'aux actrices de s'épanouir.

3. Activités

3.1 Collecte et analyse des données

- La proposition décrit-elle les données désagrégées selon le sexe qui seront collectées ? *Une analyse selon le genre portant sur les rapports hommes-femmes exige des données significatives et valables sur les femmes et les hommes, et pas seulement sur l'un ou l'autre de ces groupes.*
- Les méthodes préconisées sont-elles adaptées à l'échelle de la recherche ? *Si les travaux effectuent une comparaison entre pays, les enquêtes pourraient être plus appropriées. Les méthodes participatives pourraient être surtout utiles pour étudier l'évolution de l'accès ou des droits liés à la forêt dans une région donnée.*
- Les méthodes préconisées sont-elles adaptées au public ciblé ?
- La proposition traduit-elle une compréhension suffisante du contexte social de la recherche et une conception appropriée du processus de recherche ? Par exemple, la nécessité de recourir à des interviewers ou des enquêteurs masculins et féminins a-t-elle été envisagée ? *En fonction du contexte culturel, les hommes doivent interviewer les hommes et/ou les femmes doivent interviewer les femmes.*

- La nécessité de prévoir des activités participatives telles qu'interviews et groupes de discussion mixtes et/ou unisexes a-t-elle été envisagée dans la proposition ?

3.2 Partenariats et alliances

- La proposition inclut-elle dans les partenaires de recherche des associations de femmes ou d'autres organisations de promotion de l'égalité entre les sexes ou de défense des droits des femmes ? *Des partenariats et des alliances peuvent être établis avec les comités nationaux ou régionaux et les ministères de l'identité de genre ou de la femme, ou les associations de femmes ou de femmes entrepreneurs.*
- A-t-il été envisagé dans la proposition de créer des partenariats avec des associations de femmes ou d'autres organisations de promotion de l'égalité entre les sexes ou de défense des droits des femmes dans le cadre d'activités de sensibilisation ou d'approche des groupes marginalisés ?



3.3 Communication des connaissances pour la définition de politiques et l'action

- Dans quelle mesure la proposition décrit-elle la manière d'incorporer les statistiques, tableaux, figures, descriptions et analyses de données sexuées dans les travaux ?
- Dans quelle mesure la proposition décrit-elle des livrables, des publications ou des événements précis destinés à présenter les résultats selon le genre ?
- La proposition prévoit-elle des modalités de diffusion des résultats de la recherche auprès de ses bénéficiaires, dont les femmes ? *Quand les chercheurs et chercheuses rendent compte de leurs travaux aux communautés, ils doivent faire en sorte que les femmes aient accès aux résultats et qu'elles les comprennent.*
- Dans quelle mesure la proposition décrit-elle des canaux de communication des connaissances destinés à des associations ou comités de femmes ou à d'autres organisations de promotion de l'égalité entre les sexes ou de défense des droits des femmes ?

4. Renforcement des capacités

- La proposition prévoit-elle des formations ou d'autres actions de renforcement des capacités en rapport avec la problématique du genre afin que les membres de l'équipe de recherche aient une conception commune de cette notion ?
- La proposition prévoit-elle de former les enquêteurs et enquêtrices sur la problématique du genre ?
- La proposition devrait-elle comprendre un atelier sur les outils et méthodes d'analyse selon le genre ?
- La proposition devrait-elle envisager de trouver des spécialistes ou des organisations intervenant sur la problématique de genre susceptibles d'accompagner l'équipe tout au long du processus de recherche ?

5. Apprentissage adaptatif

- Les indicateurs sur le plan humain présentés dans la proposition sont-ils sexués ?
- La proposition inclut-elle des indicateurs sexués au niveau des résultats afin de mesurer l'évolution des connaissances, des capacités ou des comportements des populations ciblées ?
- La proposition inclut-elle des indicateurs de mesure des principaux impacts liés au genre mentionnés dans le Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie ? Ceux-ci englobent :
 - La progression de l'égalité entre les sexes dans la prise des décisions relatives aux forêts, aux arbres et aux ressources agroforestières et dans le contrôle de ceux-ci, et l'amélioration des revenus

et des avantages revenant aux femmes grâce à des chaînes de valeur adaptées ;

- L'augmentation du nombre de femmes ayant acquis l'autonomie suffisante pour planter et gérer les forêts, les arbres et les ressources agroforestières dans les pays du programme ;
- La diminution des inégalités de revenus entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les revenus tirés des biens et services liés aux forêts, aux arbres et à l'agroforesterie ;
- Les meilleures conditions sanitaires et la diminution de l'incidence des maladies banales due aux carences nutritionnelles parmi les femmes et leurs familles ;
- L'augmentation du nombre de femmes parmi les responsables élus/nommés dans les comités de gestion des forêts ;
- Le contrôle accru exercé par les femmes (c.-à-d. renforcement de leurs droits) sur les forêts, les arbres et les ressources agroforestières à l'échelle du ménage et de la communauté.
- La proposition inclut-elle des mesures d'évaluation de l'efficacité du processus de prise en compte du genre ? *Le CIFOR s'intéresse non seulement à la détection des produits et des résultats différenciés selon le genre, mais aussi à la mise en évidence de la plus ou moins grande efficacité de la prise en compte du genre dans le processus de mesure des progrès accomplis dans le développement des capacités, notamment le nombre de formations dispensées ou l'amélioration de la connaissance des questions du genre.*

6. Budget

- La proposition met-elle de côté suffisamment de fonds pour réaliser les activités relatives au genre prévues, que ce soit la collecte de données ou la communication et la diffusion de connaissances ? *Il pourrait être nécessaire d'inclure dans le budget les dépenses associées à la conduite d'enquêtes à l'intérieur des ménages, à l'organisation de groupes de discussion distincts pour les hommes et les femmes ou à l'engagement d'un spécialiste du genre dans l'équipe de recherche.*
- La proposition intègre-t-elle des dépenses liées au renforcement des capacités ?
- Ces dépenses pourraient être budgétées pour la formation de l'équipe de recherche, des enquêteurs et enquêtrices et des partenaires, à la problématique de genre.
- La proposition alloue-t-elle des ressources suffisantes au suivi et à l'évaluation des impacts des travaux sur les bénéficiaires masculins et féminins ?

Photos de Christian Cossalter, Kate Evans et Ollivier Girard



cifor.org/forests-trees-agroforestry



PROGRAMME DE
RECHERCHE SUR
les Forêts, les Arbres et
l'Agroforesterie

Cette recherche a été menée par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (CRP-FTA). Ce programme collaboratif vise à améliorer la gestion et l'utilisation des forêts, de l'agroforesterie et des ressources génétiques des arbres à l'échelle du paysage, des forêts aux exploitations agricoles. Le CIFOR dirige le CRP-FTA en partenariat avec Bioversity International, le CIRAD, le Centre international d'agriculture tropicale et le Centre mondial de l'Agroforesterie.